

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 19 mai 2025

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Duval, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames Ruault, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Garnier pouvoir à Madame Ruault

Objet : Tarifs des prestations 2025

Monsieur le Président du CCAS expose aux administrateurs la nécessité de fixer des tarifs pour les prestations proposées par la résidence les Rosiers auprès des résidents afin de répondre aux obligations de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Le taux directeur 2025 d'augmentation des prestations pour établissement non habilité aide sociale est de 3.21 %.

Type de prestation	Tarif 2024	Tarif 2025
Résidence Autonomie les Rosiers		
Repas Dimanche	8.40 €	8.67 €
Déjeuner	7.27 €	7.50 €
Diner	5.02 €	5.18 €
Potage soir	1.13 €	1.17 €
Portage plateau/aide au repas	1.13 €	1.17 €
Repas invité	11.73 €	12.11 €
Ensemble des repas	11.96 €	/
Utilisation lave-linge	2.90 €	2.99 €
Entretien du linge par le personnel	6.96 €	7.18 €
Photocopie	0.36 €	0.37 €
Résidence Artis (Séniors)		
Déjeuner	7.77 €	8.02 €
Diner	5.52 €	5.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus avec une mise en application au 1er juillet 2025.

Le Président

G. POISSON

